



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 33895

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire chargée de l'enseignement scolaire sur les conséquences de la réforme des collèges. Il s'étonne que la réforme précédente n'ait fait l'objet d'aucune évaluation systématique avant l'annonce de ces nouvelles mesures, ce qui est pénalisant pour les équipes éducatives qui se sont impliquées auparavant. Il s'inquiète aussi des modalités de mise en place de ces mesures qui nécessitent de nouveaux moyens d'enseignement. C'est pourquoi il lui demande s'il est prévu, pour satisfaire les enseignants, un véritable débat sur la nature et l'implication de leur fonction dans le collège de l'an 2000.

Texte de la réponse

Pour le collège des années 2000, après un large débat organisé avec les personnels et les parents d'élèves dans toute la France, une série de mesures a été proposée qui engagent une mutation profonde de la formation à cette étape de la scolarité. L'une des initiatives les plus importantes consiste à créer des heures de remise à niveau pour les élèves en grandes difficultés à l'entrée en sixième. Ces heures nécessitent des moyens spécifiques qui ont été attribués aux établissements sous forme d'heures supplémentaires. Avec ces moyens importants, les collèges mettent en place des modules de prise en charge des jeunes à raison de 6 heures en sixième et 3 heures en cinquième. Le coût de cette mesure est de 240 millions de francs en année pleine et 80 millions de francs sur la fin de l'année 1999. Une partie des autres actions sera mise en oeuvre par des aménagements dans le fonctionnement des établissements ou avec des moyens déjà prévus les années antérieures. Enfin, des moyens nouveaux seront mis à la disposition des établissements à la rentrée 2000 pour assurer les « travaux croisés » ou le développement des groupes « nouvelles technologies appliquées ». Un dispositif de formation et d'accompagnement des équipes pour réussir les mutations nécessaires est en cours d'élaboration et sera progressivement mis en place. De plus, des moyens financiers importants sont attribués aux conseils généraux qui s'engagent dans la partition des gros collèges.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33895

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4801

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6318